

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE828

présenté par

Mme Genevard, M. Hetzel, M. Larrivé, Mme Louwagie, M. Le Mèner, M. Poisson,
M. Alain Marleix, M. Saddier, M. Abad, M. Vitel, Mme Zimmermann, M. Morel-A-L'Huissier,
Mme Ameline, M. Herth, M. Courtial, Mme Grommerch, M. Dhuicq, M. Sermier et M. Chevrollier

ARTICLE 26

À la fin de l'alinéa 3, après le mot :

« territoires »,

insérer les mots :

« ruraux ou péri-ruraux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nier la dimension rurale de l'agriculture est une absurdité et il est regrettable d'avoir supprimé le terme « territoires ruraux » en commission au motif qu'il existe une agriculture péri-urbaine qu'il convient en effet de développer.

De ce point de vue, il serait utile d'inverser la perspective en parlant de territoires péri-ruraux et non de péri-urbains.